



# TRIATHLONS

# RÈGLEMENT DE COURSE

Version du 26 juillet 2024

Organisé par le club VSOP XO le samedi 19 octobre 2024

[www.xterratahiti.com](http://www.xterratahiti.com)

## Article I. Dispositions générales

Le club VSOP XO organise Le XTERRA TAHITI TRIATHLON le samedi 19 octobre 2024 sur l'île de MOOREA.

Le XTERRA TAHITI TRIATHLON est un évènement fédéral organisé sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon (F.T.TRI). L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs selon la réglementation sportive de la FTTRI disponible [ici](#).

## Article II. Avertissements

Ce règlement et tous les détails de la course sont disponibles sur le site [www.xterratahiti.com](http://www.xterratahiti.com).

Tout compétiteur qui participe à cette compétition est censé connaître le présent règlement et tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription. Il est de sa responsabilité de vérifier jusqu'au jour de la course si des évolutions ou amendements y ont été apportés.

Dans le cas d'un jugement dont le contenu n'est pas couvert dans le règlement ou par les réglementations de la fédération, la décision du Directeur de la course sera finale.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant l'épreuve. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli. En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendant de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, pandémie, décision des autorités administratives), aucun remboursement ne pourra être effectué. Cependant le club VSOP XO, organisateur de l'évènement, essaiera toujours de proposer une solution équitable.

## DROIT À L'IMAGE :

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club VSOP XO utilise les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. La finalité est la promotion de l'évènement et du club au travers des communications externes, commerciales et publicitaires, sur Internet, réseaux sociaux ou médias traditionnels.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant

Du droit à la portabilité de vos données

Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.

Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à [info@xterratahiti.com](mailto:info@xterratahiti.com).

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

Contactez l'organisation à l'adresse suivante [info@xterratahiti.com](mailto:info@xterratahiti.com),

Consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>.

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord du club VSOP XO.

## PROPRIETE - COPYRIGHT

Les caractéristiques de la course, les parcours, points de ravitaillement et organisation, sont la propriété intellectuelle du Club VSOP XO. Le naming et le logo XTERRA sont la propriété de XTERRA Planet. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.

La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos évènements sont une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par le club VSOP XO.

## Article III. Participation

Le XTERRA TAHITI Triathlon format M est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 18 ans ou plus dans l'année 2024 (né(e)s avant le 31 décembre 2006).

Le XTERRA TAHITI Triathlon format XS est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 12 ans ou plus dans l'année 2024 (né(e)s avant le 31 décembre 2012).

Pour les athlètes mineurs au jour de la course, une autorisation parentale sera requise à l'inscription.

Pour les coureurs étrangers ne possédant pas de licence polynésienne, le certificat médical est obligatoire, sauf pour une licence compétition émise par une fédération affiliée à WORLD TRIATHLON ou FEDERATION FRANÇAISE DE TRIATHLON.

Le retrait du dossard est subordonné au fait que le dossier du participant créé lors de l'inscription en ligne soit payé et complet avec les pièces justificatives obligatoires valides. Le jour de la compétition, les inscriptions non payées ou incomplètes (CM invalide, auto-questionnaire manquant) ne seront pas prises en compte. Aucun remboursement ne sera possible dans ce cas.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font depuis le site [www.xterratahiti.com](http://www.xterratahiti.com) ou [www.fenuamoove.com](http://www.fenuamoove.com) via la plateforme NJuko / Fenua Moove.

La date limite pour s'inscrire est fixée au dimanche 6 octobre 2024 à 23h59 (Heure locale Tahiti).

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous souhaitez passer sur un format inférieur, (sous réserve de places disponibles), le montant initial réglé restera acquis à l'organisation.

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous décidez de passer sur un format supérieur, (sous réserve de places disponibles), la différence du montant devra être réglée à l'organisation pour valider le changement d'épreuve.

Après la validation de l'inscription (dossier complet et paiement), aucune demande d'annulation et de remboursement ne sera pris en compte ; à l'exception des athlètes qui auront souscrit à l'assurance annulation. Ils pourront seulement annuler et bénéficier d'un remboursement (voir conditions plus bas).

L'Assurance Annulation permet à tout athlète y ayant souscrit d'être remboursé(e) de la totalité de ses frais d'inscription sans justificatif, 24h au maximum avant la date de la compétition. La demande d'annulation peut être effectuée jusqu'au jeudi 10 octobre 2024 à 23h59 en envoyant un mail (date et heure faisant foi) à l'adresse suivante : [info@xterratahiti.com](mailto:info@xterratahiti.com). Dès lors qu'un athlète récupère son pack de course, il ne peut plus prétendre à l'utilisation de son assurance annulation.

Les athlètes n'ayant pas souscrit à l'assurance annulation ne pourront pas être remboursé, ni transféré, ni reporté sur une autre course ou autre édition.

## TARIFS

XTERRA TAHITI Triathlon format M : 12 000 XPF, l'inscription donne droit à :

- Un sac à dos XTERRA TAHITI MOOREA
- Un lycra cycliste XTERRA TAHITI
- Une visière XTERRA TAHITI
- Une ceinture porte-dossard VSOP XO
- Un dossard nominatif avec kit tatoo
- Un bonnet de natation
- Une médaille finisher (uniquement pour les athlètes passant la ligne d'arrivée dans le temps limite)
- Un slot aux championnats du monde XTERRA pour chaque premier, femme et homme, de chaque catégorie d'âge.

XTERRA TAHITI Triathlon format XS : 5 000 XPF, l'inscription donne droit à :

- Un lycra XTERRA TAHITI
- Une visière XTERRA TAHITI
- Une ceinture porte-dossard VSOP XO
- Un dossard nominatif avec kit tatoo
- Un bonnet de natation
- Une médaille finisher (uniquement pour les athlètes passant la ligne d'arrivée dans le temps limite)

Pour les non-licenciés à la Fédération Tahitienne de Triathlon, à ces tarifs seront ajouté 500 XPF pour le format M et 500 XPF pour le format XS. Cette somme supplémentaire est récoltée entièrement par la Fédération Tahitienne de Triathlon, en partie pour répondre aux coûts de l'assurance de l'athlète pour l'évènement.

## CERTIFICAT MEDICAL

Pour les non-licenciés à la Fédération Tahitienne de Triathlon, il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention « non-contre-indication à la pratique du triathlon en compétition ». La durée de validité du certificat est de 3

ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

### ATHLETES « ELITES »

Les athlètes « élite » licenciés peuvent participer au XTERRA TAHITI Triathlon et gagner des « prize money ». Toute personne voulant participer en tant qu'élite doit fournir la preuve qu'elle a été acceptée en tant que tel, reconnu par XTERRA World et sera contrôlée par le club VSOP XO. Sans la preuve d'être titulaire d'une licence « élite » et/ou la confirmation d'XTERRA World, aucun athlète ne peut concourir dans la catégorie « élite ». Le directeur de course peut, à sa discrétion, permettre à un athlète de participer en tant que « élite ».

## Article IV. Programme

Les distances et horaires prévisionnels inscrits au présent règlement sont à titre indicatif et peuvent être modifiés par le comité de course à tout moment pour le bon déroulement des compétitions.

### SAMEDI 19 OCTOBRE 2024

#### XTERRA TAHITI Triathlon format M

Natation en eau libre 1,5 km / VTT 34 km / Trail 10 km

Lieu	Jardins du CRIOBE et de l'écomusée Fare Natura, Vallée d'Opunohu, Moorea.
7h30	Ouverture du parc et émargement électronique
8h50	Fermeture du parc
9h00	Briefing de course et convocation sur la plage pour célébration
9h15	Montée à bord des pirogues
9h30	Départ

#### XTERRA TAHITI triathlon format XS

Natation en eau libre 400m / VTT 6km / Trail 3km

Lieu	Jardins du CRIOBE et de l'écomusée Fare Natura, Vallée d'Opunohu, Moorea.
14h30	Ouverture du parc et émargement électronique
15h20	Fermeture du parc et Briefing de course
15h35	Convocation sur la ligne de départ
15h45	Départ de l'épreuve
16h45	Remise des Prix du XS

#### Dîner de Gala

Ouverture vers 18h30

Show à 19h00

Dîner

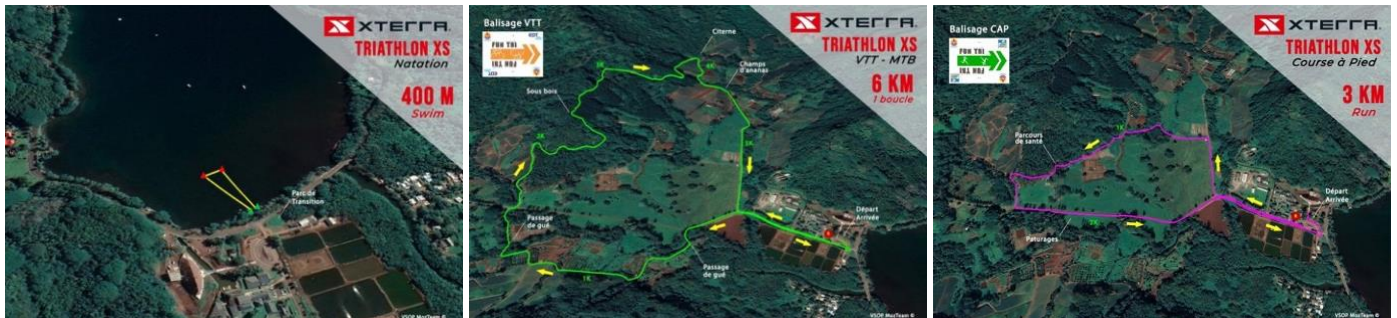
Concert

## Article V. Format de l'épreuve – Parcours

Le XTERRA TAHITI Triathlon sont des épreuves réservées aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. La course se déroule en une seule étape en individuel, au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires (Cut-Off).



XTERRA TAHITI triathlon format XS



Les parcours définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment.

### SECURITE

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de Médecins et Secouristes (FSPF), Sapeurs-Pompiers et Agents de la Commune de Moorea. Ils seront équipés de bateaux, de véhicules d'intervention et d'ambulances. Plusieurs points de ravitaillement seront installés sur le parcours.

Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition (casques audio, écouteurs bluetooth, ...). Il est également interdit d'installer une caméra vidéo sur le casque de vélo.

### RESPECT DES PARCOURS

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un coureur est tenu de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe au coureur de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des antennes placées à certains points de passage permettront de s'assurer du respect du parcours par tous les coureurs.

Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude antisportive constatée par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive).

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute personne ayant abandonné ou ayant été déclaré hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs afin de la retirer du classement final. S'il ne peut pas regagner par ses propres moyens un ravitaillement, il sera pris en charge par une équipe de secours (secouristes ou médecins).

Un numéro de contact d'urgence est imprimé sur le dossard et devra être utilisé en cas d'abandon.

## DEPASSEMENT

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. Les coureurs plus lents doivent céder le passage au coureur les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible. Dans l'éventualité où deux coureurs essaient de prendre la tête, les coureurs n'ont pas à céder leurs positions à l'autre coureur. Toutefois, un coureur ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre coureur.

## RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront déployés le long des parcours vélo et course à pied des différentes épreuves du week-end. Ils sont indiqués sur les cartes des différents parcours et consultables sur le site internet du club.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussures, ...) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (y compris sur les stands de ravitaillement).

## DROP ZONES

Des drops zones seront installées au niveau des postes de ravitaillements. Vous pourrez jeter vos détritiques plastiques, gels, ... uniquement dans ces zones dédiées. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritique sur le parcours sera disqualifié.

## ASSISTANCE

Aucune assistance, ni accompagnement ne sont autorisés durant la course, tout au long du parcours. Toutefois, une entre-aide limitée de la part d'un autre athlète concourant dans la même épreuve est tolérée (dépannage technique ou autre). Toute assistance, dépannage ou accompagnement par des personnes extérieures à l'épreuve sont interdits et entraîneraient une disqualification.

## BARRIERES HORAIREES OU CUT-OFF (TEMPS LIMITE)

Afin de garantir la sécurité de tous les athlètes, il est mis en place des barrières horaires dites cut-off sur les courses des formats M et XS.

XTERRA TAHITI Triathlon format M : Le temps de coupure limite (cut-off) se situe à la transition VTT course à pied (T2). Tous les athlètes doivent arriver à la T2 en moins de 4 heures et 10 minutes à compter du départ de la course.

XTERRA TAHITI Triathlon format XS : Le temps de coupure limite (cut-off) se situe à la transition VTT course à pied (T2). Tous les athlètes doivent arriver à la T2 en moins de 1 heure à compter du départ de la course.

Une fois le temps limite atteint, tous les coureurs encore présents sur la partie amont du parcours seront déclarés hors course.

Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des coureurs, le comité de course ou l'arbitre principal peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (cut-off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve.

## VÉRIFICATIONS DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE / CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS :

Les organisateurs et arbitres procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque athlète avant leur entrée dans le parc de transition. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ.

## COMITÉ DE COURSES

Il se compose du directeur de course, du président de l'association VSOP XO ou de son représentant, de l'arbitre principal de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.



## Article VI. NATATION

Cet article retrace les règles à suivre sur les parties natation des différentes courses.

### TENUES / MATERIEL

Les combinaisons sont autorisées si la température de l'eau mesurée le jour avant l'événement et confirmée le jour de l'événement est inférieure à 22°, ce qui est quasi impossible en Polynésie aux îles du Vent. Le port d'une sur-tenue aidant à la flottaison est interdit, à l'exception d'une « speed suit ». Seul le port du maillot de bain ou d'une tri fonction est autorisé.

Les palmes et autres dispositifs d'aides à la natation ou à la flottaison ne sont pas autorisées.

Les organisateurs fournissent des bonnets de bain qui doivent être portés par tous les concurrents pour la sécurité dans l'eau.

### BOUEES

Tout athlète coupant une bouée devra retourner en arrière pour effectuer le parcours en conformité. Dans le cas où l'athlète ne pourrait respecter cette règle ou s'y refuserait la disqualification sera prononcée.

### DEPART

Pour le XTERRA TAHITI Triathlon format M, les athlètes seront embarqués dans des pirogues pour rejoindre la ligne de départ au milieu de la baie d'Opunohu. Il faudra que chacun ait son matériel prêt et respecte les horaires pour ne pas rater l'embarquement. Un athlète ne montant pas dans les pirogues sera considéré comme DNS (Do Not Start).

## Article VII. VTT

Cet article retrace les règles à suivre sur les parties VTT des différentes courses.

### CODE DE LA ROUTE

Les triathlètes doivent avant tout respecter le Code de la route.

### MATERIEL

Le vélo est mû par la seule force musculaire des participants (aucune assistance autorisée).

Seuls des vélos tout-terrain (VTT) sont autorisés pour participer à la course (vélos de cyclocross interdits). Aucun guidon de course ou de type « aéro » n'est autorisé. Tous les vélos doivent avoir des roues de 26 à 29 pouces. Des barres d'extension ou poignées du guidon ne peuvent excéder 12,7 cm (5 pouces).

Les concurrents doivent accomplir toute la course sur le même vélo sur lequel la course a été commencée. Un coureur doit apporter son vélo jusqu'à la zone de transition pour être autorisé à continuer

### DOSSARDS

Le dossard doit se situer sur le guidon, visible depuis l'avant. Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Le casque doit être attaché avant de prendre le vélo et ce jusqu'à la dépose de ce dernier. Il n'est pas autorisé de monter sur son vélo dans la zone de transition.

### TENUE

Le torse nu est interdit sur la partie cyclisme. La tenue doit se composer au moins d'une paire de chaussures, d'un bas et d'un haut (ou d'une tri-fonction).

A 200 mètres de l'arrivée, la tri-fonction doit être refermée au moins jusqu'au bas du sternum et les bretelles seront gardées sur les épaules. Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve.

## Article VIII. Course à pied

Cet article retrace les règles à suivre sur les parties course à pied des différentes courses.

La course à pied se fait sans assistance, en respectant le parcours et le balisage.

Les dossards doivent être portés sur le devant du corps. Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, il sera demandé à l'athlète de se mettre en conformité – si cela n'est pas fait l'athlète sera disqualifié.

Le torse nu est interdit sur la partie course à pied. A 200 mètres de l'arrivée, la tri-fonction doit être refermée au moins jusqu'au bas du sternum et les bretelles seront gardées sur les épaules. Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve.

Le balisage devra être respecté. Il est interdit de couper ou d'évoluer en dehors des sentiers balisés.

## Article IX. Assurance

Les organisateurs sont assurés par la société Générali police n° 58228666D pour les risques civils mais déclinent toute autre responsabilité.

Chaque participant court sous sa propre et entière responsabilité. Les coureurs ne sont pas assurés par l'association VSOP XO qui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

L'association VSOP XO conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

La cession du dossard est strictement interdite. En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera responsable en cas d'accident subi ou provoqué. Sa responsabilité pourra être recherchée.

## Article X. Sécurité / assistance

L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation (numéro de téléphone sur le dossard). Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course à tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

En cas d'abandon de sa propre initiative, l'athlète doit prévenir un poste de contrôle. Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Une équipe médicale sera présente au départ et à l'arrivée de l'épreuve.



## Article XI. Pénalités

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Non-respect du parcours = > mis hors course
- Dossard non-porté = > refus de départ
- Comportement antisportif ou l'utilisation d'un langage abusif = > mise hors course
- Présentation au départ avec un vélo non conforme = > refus de départ
- Assistance technique extérieure = > mise hors course
- Abandon de matériel ou déchets (gels, barres, chambre à air, ...) = > mise hors course et disqualification pour les futures épreuves organisées par le club VSOP XO.

La course est soumise à un arbitrage fédéral selon les niveaux ci-après :

- Avertissement verbal / coup de sifflet : La faute est sur le point d'être commise
- Pénalité de temps "stop & go" : pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. L'athlète n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifié. Procédure :
  - Affichage du numéro de dossard sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
  - L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
  - Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
  - L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
  - Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
  - 6. La durée de la pénalité du format XS : 5 secondes, S : 10 secondes, M : 15 secondes, L à XXL : 30 secondes.
- Carton rouge : La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre = Disqualification – mise hors course

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

## Article XII. Récompenses

Un classement scratch et par sexe et catégories d'âge (tous les 5 ans) sera établi pour les formats M et XS.

Chaque athlète franchissant la ligne d'arrivée dans les limites des temps imposés recevra une médaille XTERRA.

Seront récompensés sur les podiums du XTERRA TAHITI Triathlon format M :

- les 5 premiers athlètes hommes et femmes « élite » du classement scratch,
- les 5 premiers athlètes hommes et femmes amateurs du classement scratch,

Les 1ers de chaque catégorie d'âge sur le XTERRA TAHITI Triathlon format M se verront offrir un pass qualificatif (slot) pour leur participation au championnat du monde XTERRA Triathlon.

Seront récompensés sur les podiums du XTERRA TAHITI Triathlon format XS :

- les 3 premiers athlètes femmes du classement scratch,
- les 3 premiers athlètes hommes du classement scratch,

## Article XIII. Réclamation

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunira pour étudier et rendra un avis sur celle-ci. Ce jury sera composé du directeur de course, de l'arbitre principal et de l'officiel concerné par le motif de la réclamation formulée durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Les réclamations de toute nature doivent être présentées au plus tard dans l'heure d'arrivée par la personne qui la formule. Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée par le contestataire après dépôt d'une caution de 5.000Fcp. En raison de la nature du parcours, il n'est pas toujours possible de voir les infractions. Dans tous les cas, il y aura besoin de vérifier l'infraction. Des supports photo ou vidéo, ou des témoignages peuvent être utilisés pour rendre l'avis. Les officiels ne seront pas entraînés dans une argumentation basée sur « l'ouï-dire ». Si la réclamation est retenue, la somme sera remise au plaignant ; dans le cas contraire elle sera conservée par le VSOP XO pour le développement du sport à Moorea.

